
CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du comité administratif de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau tenue le mercredi 23 novembre 2022 à compter de 17 h 50 à la salle du Conseil située au 3 rue de la Polyvalente dans la ville de Gracefield, ayant quorum et se déroulant sous la présidence de madame la Préfète Chantal Lamarche.

La séance est enregistrée et l'enregistrement sera mis à la disposition des citoyens.

Sont présents :

Madame Jocelyne Lyrette	Mairesse de la municipalité de Grand-Remous
Monsieur Gaétan Guindon	Maire de la municipalité de Denholm
Monsieur Roch Carpentier	Maire de la municipalité de Sainte-Thérèse-de-la - Gatineau

Sont également présentes :

De la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau, madame Chantal Rondeau, directrice générale, madame Véronique Denis, directrice générale adjointe et greffière, des employés de la MRC ainsi qu'une journaliste.

Ouverture de la séance

Madame la préfète Chantal Lamarche déclare la séance ouverte à 17 h 50.

2022-CA-076

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité administratif du 23 novembre 2022

Monsieur le conseiller Gaétan Guindon, appuyée par madame la conseillère Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-CA-077

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 octobre 2022

Madame la conseillère Jocelyne Lyrette, appuyée par Monsieur le conseiller Gaétan Guindon, propose et il est résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau du 18 octobre 2022 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-CA-078

Autorisation – Moratoire de remboursement de six mois, capital et intérêt – Dossier 20-505, sous conditions

Monsieur le conseiller Roch Carpentier, appuyée par monsieur le conseiller Gaétan Guindon, propose et il est résolu d'autoriser un moratoire sur le capital et intérêts pour une période de six mois au dossier 20-505, tel que présenté et recommandé à l'occasion du comité Plénier du comité administratif tenu le 07 novembre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-CA-079

Autorisation – Moratoire de remboursement de six mois, capital et intérêt – Dossier 20-518 et 19-029, sous conditions

Madame la conseillère Jocelyne Lyrette, appuyée par monsieur le conseiller Roch Carpentier, propose et il est résolu d’autoriser un moratoire sur le capital et intérêts pour une période de six mois au dossier 20-518 et 19-029, tel que présenté et recommandé à l’occasion du comité Plénier du comité administratif tenu le 07 novembre 2022.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

2022-CA-080

Clôture de la séance

Monsieur le conseiller Gaétan Guindon, propose et il est résolu de clore la présente séance à 17 h 52.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

Chantal Lamarche
Préfète

Joanie Courchaine
Directrice générale adjointe,
Directrice des ressources
humaines

Je, Chantal Lamarche, préfète, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal.